conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **MOJANG®**

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002758

lation (UFI)

Identifiant Unique De Formu: TSRY-K2PS-1N4C-FW2U

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Herbicide

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC Chemical srl/bv Adresse du fournisseur

Parc de l'Alliance. Boulevard de France 9A

1420 Braine-l'Alleud

Belgique

Téléphone: +32 (0)2 3899793 Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

Urgence médicale:

Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Belgique: +32 70 245 245 (Centre antipoison) Luxembourg: +352 8002 5500 (Centre antipoison) Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Nocif en cas d'ingestion. Mentions de danger H302

> Provoque une irritation cutanée. H315 Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque de graves lésions des yeux. H318

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne H410

des effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

> P261 Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvéri-

sation.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P301 + P330 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver

abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

péthoxamide (ISO)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié dodécylbenzènesulfonate de calcium

Etiquetage supplémentaire

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'éti-

quette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification	Concentration (% w/w)
	NoIndex		(/5 11/11)
	Numéro d'enregistre- ment		
péthoxamide (ISO)	106700-29-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1A; H317	>= 50 - < 70
	616-145-00-3	Aquatic Acute 1; H400	
		Aquatic Chronic 1; H410	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11.10.2023 3.1 20.05.2025 Date de la première version publiée:

11.10.2023

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 980 mg/kg	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 30 - < 50
Éthoxylates de tristyrylphénol	99734-09-5	Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
dodécylbenzènesulfonate de cal- cium	26264-06-2 247-557-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 3
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.300 mg/kg	
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7 203-234-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (pous-sières/brouillard): 4,3 mg/l	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement

un médecin ou appeler une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec les vêtements, les enlever.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Rincer la bouche à l'eau.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Le produit contient des distillats de pétrole, qui peuvent pré-

senter un risque de pneumonie par aspiration.

Nocif en cas d'ingestion.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes de carbone Oxydes de soufre Oxydes d'azote (NOx) Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

103. [

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

50002758

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation main-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

tenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger du gel et de la chaleur extrême. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température minimale de stockage > 5°C, recommandée

>15°C

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: 3.1 20.05.2025

Numéro de la FDS: 50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLE 8 hr	1 ppm 5,4 mg/m3	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
péthoxamide (ISO)			Effets systémiques	0,02 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péthoxamide (ISO)		0,29 μg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

contration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide Couleur : brun

Odeur : aromatique, type hydrocarbure

Seuil olfactif : non déterminé Point de fusion/point de con- : non déterminé

gélation

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé Limite d'explosivité, supé- : non déterminé

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Point d'éclair : 102 °C

Méthode: coupelle fermée Donnée non disponible

non déterminé

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposi- : non déterminé

tion

pH : 3,2 (20 °C)

Concentration: 1 % (en solution aqueuse)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 28,3 mPa.s (20 °C) Viscosité, cinématique : 56 mm2/s (20 °C)

6 rpm

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : Donnée non disponible Densité : 1,06 g/cm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023

Date de la première version publiée:

11.10.2023

Répartition de la taille des

particules

Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs

: Non explosif : Non comburant

Propriétés comburantes Inflammabilité (liquides)

inflammable, Sur la base des informations disponibles, les

critères de classification pour le danger d'inflammabilité ne

sont pas remplis.

Auto-inflammation

: 355 °C

Taux d'évaporation

: Non disponible pour ce mélange.

Miscibilité avec l'eau : émulsionnable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irri-

tantes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

la FDS: Date de dernière parution: 11.10.2023

Date de la première version publiée:

11.10.2023

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): 813 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

péthoxamide (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale :

Estimation de la toxicité aiguë: 980 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): 983 mg/kg

Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA Symptômes: Tremblements, Difficultés respiratoires

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-3

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: La plus haute concentration possible.

pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau Remarques: pas de mortalité

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale :

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 4,688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

née

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.300 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilo-

gramme

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.047 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

13/36

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11.10.2023 3.1 20.05.2025 50002758 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Résultat Irritation de la peau

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce Lapin

Evaluation N'est pas classé comme irritant Méthode US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat irritation légère

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce Lapin

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-Evaluation

çures de la peau.

Résultat Pas d'irritation de la peau

Remarques Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Selon les données provenant de composants similaires

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Irritation de la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce

Evaluation Risque de lésions oculaires graves.

OCDE ligne directrice 405 Méthode Effets irréversibles sur les yeux Résultat

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce Lapin

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11.10.2023 3.1 20.05.2025 50002758 Date de la première version publiée:

11.10.2023

N'est pas classé comme irritant Evaluation US EPA Ligne directrice OPP 81-5 Méthode

Résultat irritation légère

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce Lapin

Pas d'irritation des yeux Evaluation

Remarques Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

Selon les données provenant de composants similaires

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Pas d'irritation des yeux Résultat

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Effets irréversibles sur les yeux

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Espèce Lapin

Méthode OCDE liane directrice 405 Résultat Effets irréversibles sur les yeux

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405

Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours Résultat

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce Cochon d'Inde

Evaluation Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

OCDE ligne directrice 406 Méthode

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:

péthoxamide (ISO):

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11.10.2023 3.1 20.05.2025 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Mutagénicité sur les cellules : germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

Type de Test: Test in vivo de réparation de l'ADN du foie de

rat

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle os-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

seuse Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

2-éthylhexane-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: 20.05.2025 3.1

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 11.10.2023 50002758 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce Rat Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 2 années

LOAEL 17 mg/kg p.c./jour

Résultat négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce Rat, mâle et femelle Voie d'application Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition 12 mois NOAEC 1,8 mg/l négatif Résultat

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce Rat, mâle et femelle

Voie d'application Oral(e) 720 d Durée d'exposition

NOAEL 250 Poids corporel mg / kg

Résultat négatif

Selon les données provenant de composants similaires Remarques

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce Rat Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 24 mois Résultat négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

Composants:

péthoxamide (ISO):

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 14 mg/kg p.c./jour

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Étude de toxicité pour le développement

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type de Test: Étude de toxicité pour le développement

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 50 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Effets sur la fertilité

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 400 Poids corpo-

rel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 600 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

2-éthylhexane-1-ol:

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Développement embryo-fœtal

19/36

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 3.1 20.05.2025 50002758

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11.10.2023 50002758 Date de la première version publiée:

11.10.2023

pement du fœtus Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

2-éthylhexane-1-ol:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Rat

LOAEL : 36.2 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0,9 - 1,8 mg/l Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 Mois

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 85 mg/kg LOAEL : 145 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

20 / 36

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: 3.1 20.05.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Durée d'exposition

Remarques

9 Mois

50002758

Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle LOAEL : 286 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 15 Jrs

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 200 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral - gavage
Durée d'exposition : 28 - 54 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat

: 250 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 sem.

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

<u> Produit:</u>

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Contact avec la peau Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Effets neurologiques

Composants:

péthoxamide (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Les concentrations de vapeurs supérieures aux niveaux d'ex-Remarques

position recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et provoquer une irritation et une dermatite éventuelles. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoguer une pneumonie chimique ou un ædème pulmo-

naire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,014 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,053 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 435 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 169 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 333 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 1.450 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Composants:

péthoxamide (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 6,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 - 25 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,00195

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,0079 mg/l

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Durée d'exposition: 14 jr

BPL: oui

CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,018 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

BPL: oui

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,004 mg/l

Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,0012 mg/l

Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 9,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,1 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 2,8 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 527 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Méthode: OCDE ligne directrice 216

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Méthode: OCDE ligne directrice 217

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion du carbone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 84.4 -120.5

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

DL50: > 200 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: env. 1.500 - 2.100 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: EPA OPP 71-1

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):

677,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL50: 0,89 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 21 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 65,4

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 500 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1,65 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 1,18 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 1.356 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: OCDE ligne directrice 223

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

milieu aquatique

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 17,1 - 28,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 16,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 58,6 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

2-éthylhexane-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

50002758

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2,96 (20 °C) pH: 5

octanol/eau

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,72

Méthode: QSAR

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 70,79

Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,77 (25 °C)

2-éthylhexane-1-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,9 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

Composants:

péthoxamide (ISO):

timents environnementaux

:

Répartition entre les compar- : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déià utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

FDS: L

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

gereux.

50002758

Emballages contaminés

Vider les restes.

Récipients à rincer 3 fois.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1 Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

Dangereux pour l'environne-

ment

חום

Dangereux pour l'environne- : oui

31 / 36

oui

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

ment

IMDG

Polluant marin oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environneoui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environneoui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte: Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 2024/590 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli**DANGERS POUR** L'ENVIRONNEMENT

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version 3.1

Date de révision: 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

quant des substances dangereuses.

34

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: 20.05.2025 3.1

Numéro de la FDS: 50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

TECI N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque de graves lésions des yeux. H318 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des H410

effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H413 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-EUH066

cures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. Danger par aspiration Eye Dam. Lésions oculaires graves

Eve Irrit. Irritation oculaire Skin Irrit. Irritation cutanée Skin Sens. Sensibilisation cutanée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

2017/164/EU Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

BE OEL Valeurs limites d'exposition professionnelle

2017/164/EU / TWA Valeurs limites - huit heures

BE OEL / VLE 8 hr Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: 3.1 20.05.2025

Numéro de la FDS: 50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

Procédure de classification:

11.10.2023

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

	3 ·	
Acute Tox. 4	H302	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Skin Sens. 1A	H317	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier,

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOJANG®

Version Date de révision: 3.1 20.05.2025

Numéro de la FDS:

50002758

Date de dernière parution: 11.10.2023 Date de la première version publiée:

11.10.2023

garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

BE / FR